

République Française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal  
des Délibérations du Conseil Municipal  
du mercredi 08 avril 2026**

Le huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATISSON, Albert NALIN, Serge ISNARD, Nicole CHAMPSAUR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET, Jérémy CHIAPELLO

Absents: Cécile DUBAR, Julie MAZAN

Absents excusés:

Représentés :

**D\_011\_2026**

**Objet**: Désignation des délégués du TERRITOIRE D'ENERGIE/SDE 04 au collège de DIGNE/BARREME.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le territoire d'énergie exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) sur l'ensemble du territoire départemental et accompagne les communes dans les domaines de la mobilité électrique et de la transition énergétique.

A la suite du renouvellement des conseils municipaux, les communes des Alpes de Haute Provence doivent, en tant qu'adhérente au syndicat, procéder au renouvellement des délégués représentants leur commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical.

**Vu**, l'article L5212-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que chaque commune membre du syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence est représentée dans le comité par deux délégués titulaires ;

**Vu**, les articles L5212-7-1 et L5212-8 du CGCT qui stipulent que le nombre des sièges du comité syndical ou leur répartition entre les communes membres peuvent être modifiés et que les délégués désignés par les conseils municipaux des communes membres peuvent constituer un collège pour l'élection de leurs représentants au comité ;

**Vu**, l'article 6 des statuts du Territoire d'Energie/SDE04 des Alpes de Haute Provence (TE/SDE 04) modifiés par l'Arrêté Préfectoral n° 2025-335-003 du 1<sup>er</sup> décembre 2025, qui précise le nombre de représentants titulaires et suppléant(s) à désigner selon la population municipale :

**-Moins de 500 habitants : 2 titulaires, 1 suppléant**

**-De 500 à 2 000 habitants : 3 titulaires, 2 suppléants**

**-De 2 000 à 10 000 habitants : 4 titulaires, 3 suppléants**

**-Plus de 10 000 habitants : 5 titulaires, 4 suppléants**

**Considérant**, qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 suppléants afin de représenter la commune ;

**Considérant**, que le choix du conseil municipal peut porter **uniquement sur l'un de ses membres**,

**Considérant**, que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués conformément aux dispositions des articles L5211-7 et L5211-8 du CGCT, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue après 2 tours ;

**Considérant**, que ces délégués seront réunis au sein du Collège électoral de DIGNE/BARREME et qu'ils désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger **au Comité Syndical du TE/SDE 04**.

*Il est procédé à l'élection des délégués :*

*Appel des candidatures :*

**Titulaire N°1**

- BARATHON Noël

*Résultat du scrutin :*

*Nombre de votants : 13*

*Bulletins nuls :*

*Bulletins blancs :*

*Pour : 13*

**Titulaire N°2**

- NALIN Albert

*Résultat du scrutin :*

*Nombre de votants : 13*

*Bulletins nuls :*

*Bulletins blancs :*

*Pour : 13*

**Titulaire N°3**

- ISNARD Serge

*Résultat du scrutin :*

*Nombre de votants :*

*Bulletins nuls :*

*Bulletins blancs :*

*Pour : 13*

**Suppléant N°1**

- DUBAR Cécile

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 13

Bulletins nuls :

Bulletins blancs :

Pour : 13

**Suppléant N°2**

- GIRAUD Béatrice

Résultat du scrutin :

Nombre de votants : 13

Bulletins nuls :

Bulletins blancs :

Pour : 13

**Considérant**, les résultats du scrutin ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin,

Le conseil municipal,

Proclame les délégués titulaires et suppléant(s) élus pour représenter la commune et qui désigneront à leur tour les délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du TE-SDE04 :

**Titulaires :**

- BARATHON Noël
- NALIN Albert
- ISNARD Serge

**Suppléants :**

- DUBAR Cécile
- GIRAUD Béatrice

**par vote :**

**pour:13**

**contre:0**

**Abstention:0**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Hugo DECROIX

